

## **Compte rendu de réunion du Syndicat de l'ASDP du 21 décembre 2018**

Participants : Antoine BILLET, Daniel CUQUEMEL, Dominique DUBOIS, Marie-Joseph HAIZE,  
Philippe LAFARGUE, Denis LEFEBVRE, Nicole OHEIX.

### **1 Validation du Compte rendu du 10 novembre 2018**

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

### **2 Point sur les travaux de confortement (concernent 10 propriétés).**

Après le nouvel enrochement de la propriété de P. Médard, A. Billet a lancé la consultation des travaux de confortement demandés par 10 propriétaires auprès d'EUROVIA, TPC et COLAS.

Réponses attendues vers le 31 janvier.

La journée du 11 janvier est proposée aux entreprises pour visiter le site des travaux.

A. Billet fait un courrier aux 10 propriétaires pour s'assurer de leur assentiment quant aux termes du contrat ASDP/Entreprise/Propriétaire.

Les devis seront communiqués aux propriétaires concernés autour du 10 février pour une décision de leur part fin février et pour une commande début mars. Les travaux devraient être finis avant l'été.

Les propriétaires concernés sont MM./ Mmes Riblier, Beuve, Dubois, Hervy, De Foucault, Lecerf, Burnel, Fery, Mesnier, d'Aigremont.

### **3. Deuxième tranche de travaux de confortement.**

Actuellement sont concernés MM. Vial, Vinel, Cuquemel, Lefebvre.

D. Dubois téléphonera à Mme Théol (qui serait sous astreinte pour ses "airbags") pour savoir si elle veut profiter de cette deuxième tranche.

### **4. Travaux définitifs.**

CERESA n'a toujours pas fourni son document définitif, bien qu'ayant reçu les compléments demandés d'ISL.

L'autorisation de travaux n'est donc pas encore possible puisqu'elle est conditionnée par l'étude d'impact de CERESA.

Par ailleurs l'éventuel financement de la communauté COTENTIN ne peut intervenir que fin 2019.

### **5.Travaux en cas d'urgence (cas d'une brèche).**

La procédure proposée en cas de brèche dans notre littoral a été documentée par A. Billet au travers de documents que vous avez reçus.

La mise en oeuvre de cette proposition sera la suivante:

- l'achat du stock de rochers, son stockage à proximité sera du ressort de l'ASDP ainsi que le contrat de gré à gré avec l'entreprise "Cuquemel",
- lors de l'AG 2019, une adhésion du type "assurance" sera proposée aux adhérents en cas de brèche sur leur propriété,
- les travaux en cas de brèche seront à la charge du(des) propriétaire(s) concerné(s).

## **6. Les accès à la plage.**

Les 9 accès à la plage (y compris la cale) recensés sur le cadastre sont des points fragiles et identifiés comme tels par ISL.

Une commission de 4 personnes (D.Dubois, Ph. Lafargue et 2 personnes de la municipalité) évalueront la fragilité de ces accès et recommanderont l'éventuelle fermeture/modification de certains d'entre eux, et une solution de protection du littoral au droit de ces accès comme l'avait suggéré l'étude d'ISL.

## **7. Communication.**

Mme le Maire se renseignera sur l'existence éventuelle d'un arrêté de la commune de Portbail stipulant la prise en charge de la commune pour la défense contre la mer.

Le prochain flyer à distribuer rapidement à Denneville plage éclaircit la notion d'ASA: "L'ASA c'est quoi?". Son texte sera définitivement adopté lors de la prochaine réunion de syndicat du 23 février 2019. Sa mise en forme est à faire ( Michel Oury ?)

Le troisième flyer concernera les 3 périmètres possibles de l'ASA. Son texte devra être finalisé lors de la prochaine réunion (le 23 février).

Lors de l'AG 2019, nous poserons la question : êtes-vous d'accord pour passer d'ASL en ASA ?  
Si la réponse est positive, une ASA peut voir le jour fin 2019.

A. Billet va écrire le prochain éditorial sous peu ...

## **8. Point sur la liste des impayés.**

Seuls MM. Lallemand et Martinet devraient rester sur cette liste. D. Cuquemel va "démarcher" rapidement les 5 autres propriétaires de la liste, qui devraient payer leurs cotisations 2018.

**Prochaine réunion de syndicat : 23 février 2019**

---